

---

## **Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA**

---

Cote du document: EB 2024/143/R.34

Point de l'ordre du jour: 16

Date: 7 novembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

### **POUR: INFORMATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport sur la gestion financière des projets.

---

---

#### **Questions techniques:**

**Gulnara Yunusova**

Directrice par intérim

Division des services de gestion financière

courriel: g.yunusova@ifad.org

**Haoua Sienta**

Responsable principale de la gestion financière

Division des services de gestion financière

courriel: h.sienta@ifad.org

---

# **Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA**

## **I. Introduction et résumé**

1. Chaque année, le FIDA rend compte au Comité d'audit:
  - i) de l'application des politiques et pratiques d'assurance en matière de gestion financière des projets, y compris l'évolution, les tendances et les résultats du dernier cycle d'audit des projets;
  - ii) de l'applicabilité continue du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA.
2. Le présent examen annuel a de nouveau confirmé l'adéquation et l'applicabilité des principes énoncés dans le cadre.
3. Les politiques et pratiques du FIDA en matière de gestion financière des projets sont essentielles pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires – c'est-à-dire pour faire en sorte que les fonds soient utilisés de façon efficace et économique aux fins prévues, en totale transparence du point de vue de la comptabilité. Ces dispositions en matière de gestion financière reposent souvent sur les procédures et systèmes nationaux de gestion des finances publiques des pays emprunteurs, lorsqu'ils conviennent. Les politiques visent principalement à appuyer la réalisation des objectifs de développement de chaque opération financée, conformément au mandat du FIDA.
4. À la suite de la réforme globale de la gestion financière des projets et des processus de décaissement achevée en 2023, la gestion financière est désormais fondée sur des principes, et elle intègre les fonctions de validation des décaissements fondés sur les risques. Cela a renforcé l'assurance fiduciaire et permis le financement des projets en temps opportun. Les principales mesures sur lesquelles repose cette assurance mettent désormais davantage en avant les audits externes, la participation à des missions sur le terrain et l'établissement de rapports financiers périodiques durant l'exécution des projets.
5. Les membres du personnel de la Division des services de gestion financière (FMD) sont amenés à tenir un rôle d'ambassadeurs financiers, en assurant la coordination avec les ministères sur les questions financières et la dette et avec les équipes chargées des projets et des programmes sur les dispositions fiduciaires. Les responsables des finances gèrent les évolutions en matière financière, comme le déroulement de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), l'utilisation du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) et le niveau de concessionnalité des dispositifs de financement du FIDA.
6. À partir de janvier 2025, les fonctions relatives à la gestion financière et à la passation des marchés au titre des projets seront regroupées au sein de la Division des services de passation des marchés et de gestion financière. De nouvelles améliorations seront donc réalisées en matière fiduciaire pour appuyer ces deux fonctions complémentaires.  
**Rapports d'audit des projets/note de gestion financière**
7. Les rapports d'audit de projet sont un outil essentiel pour l'assurance fiduciaire. Il a été jugé de manière générale que le respect des délais et la qualité des normes d'audit et de comptabilité étaient adéquats. À la date de rédaction du présent rapport, 97% des rapports d'audit de projet qui devaient être soumis au cours de l'exercice 2023 avaient été reçus (soit 203 rapports), ce qui laissait 6 rapports en

souffrance; 75% des rapports avaient été communiqués dans les délais (voir le tableau 2 à l'annexe I), ce qui représente une amélioration par rapport à l'exercice 2022 (66%).

8. Concernant la qualité de l'information financière, la proportion de rapports jugés satisfaisants ou très satisfaisants a légèrement reculé, passant de 33% pour l'exercice 2022 à 26% pour 2023, tandis que celle des rapports jugés relativement insatisfaisants ou insatisfaisants a augmenté, passant de 26% pour l'exercice 2022 à 29% pour 2023. Pour faire face à cette évolution, le renforcement des capacités a été intensifié.

## II. Pratiques et supervision en matière de gestion financière

9. **Profils de risques en matière de gestion financière.** Les activités menées par FMD reposent sur le cadre de garantie fondé sur les risques afférents à la gestion financière des projets, qui entre dans le champ des risques liés à l'exécution des programmes du Fonds<sup>1</sup>. Avec le cadre révisé adopté en 2023, conformément aux directives institutionnelles, une distinction claire a été établie entre les risques inhérents<sup>2</sup> et les risques résiduels. Les notes relatives aux risques résiduels<sup>3</sup> ne tiennent compte des avantages attendus des mesures d'atténuation qu'une fois que celles-ci ont été prises, ce qui garantit le caractère prioritaire de ces mesures au cours de la période d'exécution.
10. Le profil de risque a légèrement évolué en 2024 par rapport à l'année précédente (2023). La proportion de projets dont le risque inhérent est élevé ou substantiel a légèrement reculé, passant de 91% à 88%, la proportion de projets dont le risque résiduel est élevé étant passée de 31% à 23%. Cette évolution s'explique principalement par le reclassement de certains projets au risque inhérent élevé ou substantiel dans la catégorie des projets dont le risque inhérent est substantiel ou modéré à la suite de missions de supervision; ces risques reflètent le contexte du moment dans le pays et les modalités de gestion financière à la conception, sans mesure d'atténuation. En revanche, la proportion de projets dont le risque résiduel est élevé ou substantiel a légèrement progressé, passant de 57% à 62%, ce qui s'explique principalement par la prise en compte de nouveaux projets dont les stratégies d'atténuation n'avaient pas encore été appliquées. Les niveaux de risques en matière de gestion financière continuent d'influer sur le volume et l'échelonnement dans le temps des contrôles et contreponds, notamment sur la fréquence des missions et les modalités de décaissement.

---

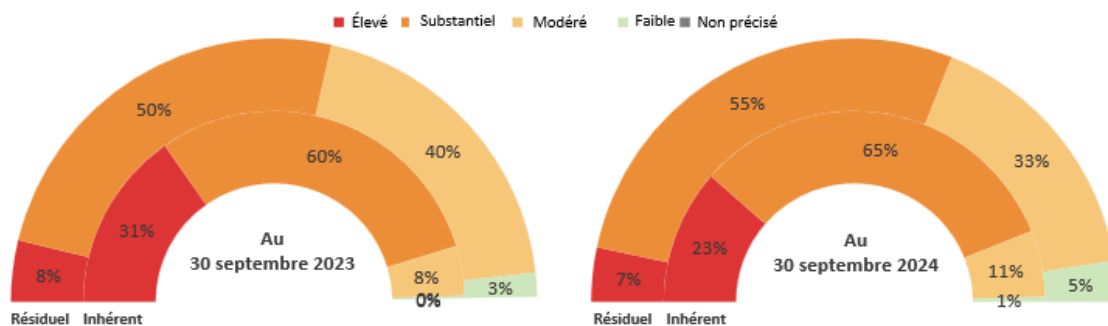
<sup>1</sup> Il s'agit des risques qui influent sur la capacité d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre des stratégies, des projets ou des programmes appuyés par le FIDA et des risques de conséquences fortuites.

<sup>2</sup> Le risque inhérent est le risque que le système de gestion financière d'un projet ne remplisse pas la fonction attendue en raison de facteurs liés à l'environnement d'exécution, sur lequel le FIDA n'a qu'un contrôle limité. Il s'agit du niveau de risque avant/hors prise en compte de l'effet d'éventuels contrôles ou mesures d'atténuation appliqués ou devant être appliqués par l'emprunteur.

<sup>3</sup> Le risque résiduel est le niveau de risque qui subsiste une fois que la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/contrôles a été constatée; il correspond donc au risque réel mis en évidence au moment de l'évaluation. Le risque résiduel est évalué au stade de la conception et lors de l'exécution.

Figure 1

**Profils de risques en matière de gestion financière des projets d'investissement et des dons aux pays avant et après l'ajustement du calibrage de ces risques (au 30 septembre 2024)**



11. **Assurance fiduciaire fondée sur les risques.** Les réformes globales de la gestion financière des projets achevées en 2023 ont rééquilibré la surveillance fiduciaire avec une approche fondée sur des principes et sur les risques tout au long des phases de décaissement, de supervision et d'audit des projets. La soumission obligatoire de rapports financiers intermédiaires trimestriels a amélioré la discipline financière et le suivi des projets, 97% des projets admissibles ayant fait l'objet de rapports, et amélioré la gestion des liquidités dans le cadre des projets, par la mise en place d'une planification prévisionnelle semestrielle des besoins de financement pour permettre des décaissements en temps utile; celle-ci permet le suivi systématique des avancées en matière de financements et contribue à l'actualisation et à l'adaptation des systèmes de comptabilité de projet. La participation aux missions et la validation des demandes de décaissement sont désormais alignées sur les cadres de gestion des risques institutionnels, ce qui renforce l'acceptation des risques et favorise un appui actif à l'exécution.
12. D'autres améliorations, comme une rationalisation des procédures, une plus grande collaboration et une moindre duplication des tâches dans le domaine fiduciaire, sont attendues de l'intégration des fonctions relatives à la gestion financière et à la passation des marchés au titre des projets au sein d'une seule Division des services de passation des marchés et de gestion financière, à compter de janvier 2025.
13. **Dépenses non autorisées.** FMD surveille et suit de manière systématique les cas potentiels ou confirmés de dépenses non autorisées<sup>4</sup>, souvent repérés dans le cadre de missions de supervision ou d'audits externes de projets.
14. Le montant total des dépenses non autorisées varie, car les montants sont examinés et ajustés. À la date du rapport, le montant total en cours s'élevait à 4,6 millions d'USD<sup>5</sup>, soit un montant inférieur à celui enregistré en 2023 (11,7 millions d'USD). Cette baisse s'explique principalement par deux dossiers importants: i) des justifications ont été fournies pour l'utilisation des fonds destinés aux bénéficiaires des microprojets du Programme de promotion des opportunités socioéconomiques rurales (POSER) à Cabo Verde (6 millions d'USD), ii) des éclaircissements ont été apportés concernant la création de fonds fiduciaires dans le cadre du Projet pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes d'altitude des Andes, qui prévoit des compensations pour services

<sup>4</sup> Le terme « dépenses non autorisées » se rapporte à l'utilisation de fonds provenant du financement pour régler des dépenses qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité du FIDA tels que définis dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole, section 4.07.

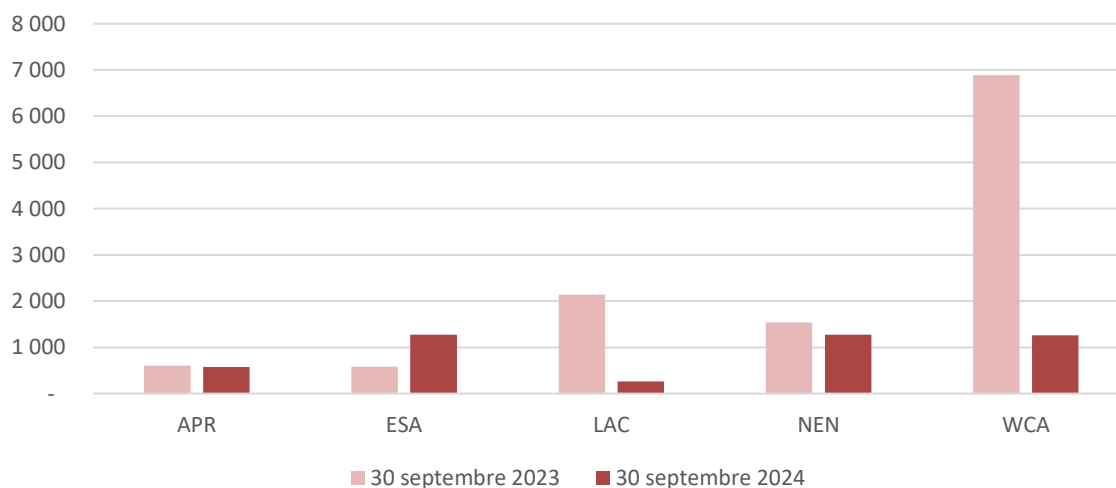
<sup>5</sup> Des dossiers anciens concernant le Yémen (1,1 million d'USD, du fait d'un solde restant non justifié) et l'Afghanistan (107 000 USD, en raison de la non application de pénalités au compte désigné et du financement d'impôts) sont inclus dans ce montant.

environnementaux, favorisant ainsi la réduction de la pauvreté rurale et l'inclusion sociale, au Pérou (2 millions d'USD).

15. **Mesures correctives.** La constatation de dépenses non autorisées et la remise tardive de rapports d'audit sont des motifs courants qui amènent le FIDA à prendre des mesures correctives. Lorsqu'un cas de non-conformité est détecté, le FIDA prend rapidement contact avec les responsables de projet et les ministères pour encourager une mise en conformité dans les meilleurs délais; quand cela est possible, des mesures accommodantes qui n'auront pas un effet trop néfaste sur l'exécution du projet sont envisagées<sup>6</sup>.
16. Lorsque des retards de plus de 90 jours sont constatés s'agissant de la présentation des rapports d'audit, des avertissements sont notifiés aux emprunteurs; au-delà de 180 jours, le droit de retirer des fonds est officiellement suspendu. Comme il a été indiqué l'année dernière, le seul pays faisant l'objet de mesures de suspension en raison de problèmes non résolus de gestion financière est la République bolivarienne du Venezuela, qui n'a pas soumis les rapports d'audit des projets pour les exercices 2017 et 2018; ces mesures sont toujours en vigueur. Des informations détaillées sur le respect des règles en matière d'audit au sein du portefeuille du FIDA sont présentées à la section III.

Figure 2

**Dépenses non autorisées, confirmées et non confirmées, par région\***  
(en milliers d'USD)



\* Les abréviations correspondant aux régions sont les suivantes: APR = Asie et Pacifique; ESA = Afrique orientale et australe; LAC = Amérique latine et Caraïbes; NEN = Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; WCA = Afrique de l'Ouest et du Centre.

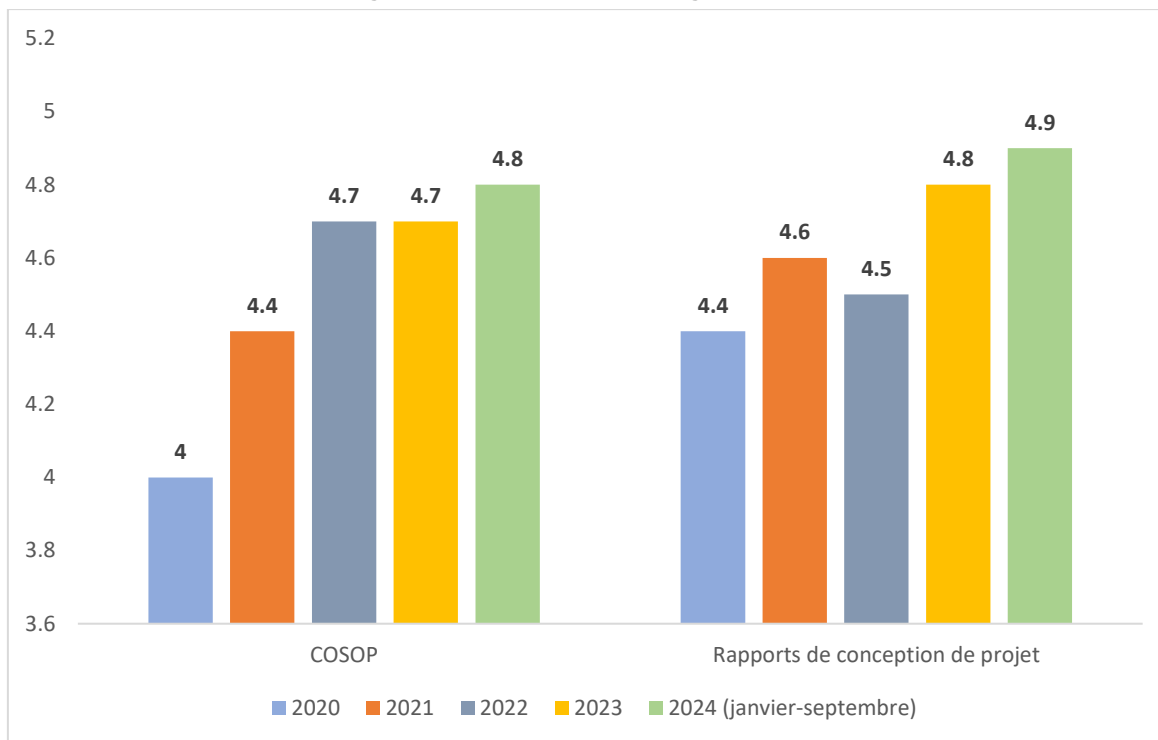
17. **Participation à la conception et à la supervision.** La conception des projets et des missions de supervision régulières favorisent un suivi plus approfondi des aspects de la gestion financière sur le terrain, accroissent l'assurance fiduciaire et permettent de nouer des liens plus étroits avec les responsables financiers des projets, et donc de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités. À l'avenir, dans le cadre de l'engagement qui a été pris, l'objectif est que toutes les missions de conception soient réalisées par les responsables des finances. Au 30 septembre 2024, un total de 20 missions de conception avaient été menées par des responsables des finances. Le cadre de garantie fondé sur les risques continue de s'appliquer aux missions de supervision, avec un objectif de deux missions par an pour les projets qui présentent un risque résiduel élevé ou substantiel en matière de gestion financière et d'une mission tous les deux ans pour ceux dont le risque résiduel en matière de gestion financière est faible ou

<sup>6</sup> Ces mesures consistent par exemple à suspendre temporairement le droit de l'emprunteur d'utiliser un compte d'avances ou à demander des dépenses de substitution qui remplissent les critères d'admissibilité du FIDA.

modéré. Au 30 septembre 2024, 198 missions de supervision de la gestion financière<sup>7</sup> avaient été menées au total, avec la participation de responsables des finances dans 58% des cas.

Figure 3

**Notes moyennes des examens MED+ (matrice renforcée de l'efficacité en matière de développement) relatives à la gestion financière (toutes régions confondues) par année**



18. **Assurance qualité.** Dans le cadre des processus d'assurance qualité de l'institution, une unité indépendante relevant de FMD réalise des examens au moyen de la matrice renforcée d'efficacité en matière de développement (MED+) sur différents aspects de la gestion financière pour l'ensemble des programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP), des notes conceptuelles et des rapports de conception de projet soumis au Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques en vue de leur approbation par la direction. Ce processus permet à FMD de renforcer progressivement l'intégration dans les activités du FIDA des enseignements tirés de l'expérience. Par rapport à l'année précédente, les notes moyennes pour les COSOP et pour la qualité de la gestion financière au stade de la conception ont fait apparaître une légère amélioration (voir la figure 3).
19. Les résultats des examens MED+ sont analysés en vue de mettre en évidence les bonnes pratiques et les points restant à améliorer, informations qui sont ensuite rassemblées dans les notes thématiques trimestrielles destinées aux équipes de première ligne.
20. En 2023, FMD a entrepris des études approfondies au niveau régional pour réaliser des examens personnalisés des pratiques en vigueur dans les équipes décentralisées, obtenir des retours sur les résultats de l'assurance qualité, permettre un transfert de connaissances et de compétences et faciliter la mise en place d'approches harmonisées dans l'ensemble des équipes décentralisées. En 2024, une seule étude approfondie a été menée jusqu'à présent, concernant la

<sup>7</sup> Il s'agit notamment des missions relatives au démarrage, à la supervision et à l'achèvement des projets, à l'appui à la mise en œuvre et aux examens à mi-parcours.

région Amérique latine et Caraïbes, et il est prévu qu'une deuxième soit réalisée avant la fin de l'année.

21. Dans le cadre des procédures d'assurance qualité de FMD, les rapports d'audit des projets sont soumis à un examen interne par les pairs, sur la base d'un échantillon, aux fins de l'élaboration d'une approche normalisée. Un sixième examen indépendant annuel des rapports d'audit externes des projets a été réalisé pour s'assurer de la qualité de ces rapports et de la pertinence des modalités d'audit et d'information financière en place.

Tableau 1

**Nombre d'examens MED+ par type de document**

	Nombre d'examens MED+ par type de document				
	2020	2021	2022	2023	2024 (janvier-septembre)
COSOP	1	7	11	8	8
Notes conceptuelles de projet	17	16	20	35	18
Rapports de conception de projet	19	19	20	21	32

22. **Renforcement des capacités en matière de gestion financière.** Un renforcement des capacités est assuré en interne pour les consultants en gestion financière ainsi qu'au niveau des projets, des pays, des sous-régions et des régions. Des ateliers nationaux ou régionaux en présentiel ont été organisés à l'intention du personnel des projets, des auditeurs externes et des représentants des ministères pour présenter les pratiques en matière d'information financière, les exigences en matière d'audit et les modalités de décaissement du FIDA, ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne l'application des normes internationales.
23. **Opérations relatives aux conditions de prêt.** FMD est responsable de l'aspect financier des négociations relatives aux financements. Les responsables des finances, avec l'appui du siège, aident les autorités nationales à comprendre les conditions financières, y compris celles du MARE, à prendre des décisions en la matière et à déterminer le niveau de concessionnalité du montage financier du FIDA. Avec les ressources nécessaires, ils ont facilité le succès des négociations relatives aux prêts qui ont permis la réalisation des engagements pris au titre de FIDA12, soit 1,2 milliard d'USD au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et 0,9 milliard d'USD au titre du MARE en 2024, dernière année de FIDA12.
24. **Transparence.** Conformément à son engagement de renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds des donateurs, le Fonds publie systématiquement les rapports d'audit des projets sur son site Web.
25. **Modalités d'exécution en lien avec les organismes des Nations Unies, les IFI, les BMD, etc.** Des problèmes de responsabilité fiduciaire ont été soulevés dans certains organismes des Nations Unies dont les emprunteurs ont nommé les partenaires d'exécution, ce qui a perturbé certaines opérations. Il s'agit d'une question ancienne, qui perdure depuis des décennies. Les fonds transférés à des organismes des Nations Unies ne doivent normalement pas être audités par les autres organismes (y compris le FIDA), car chacun est doté de son propre commissaire aux comptes et de processus d'assurance solides. Le « principe de l'audit unique » du système des Nations Unies implique que les organismes s'appuient sur leur propre mécanisme d'audit solide et ne sont pas tenus de faire appel à leurs propres auditeurs pour auditer les organismes apparentés. En 2024, FMD a adopté une nouvelle approche et a obtenu une lettre de confort d'un haut fonctionnaire du siège de l'organisme des Nations Unies concerné attestant de la solidité des contrôles internes et de l'audit, et fournissant (sur demande) les états financiers audités de l'entité. FMD a ensuite modifié le mandat des auditeurs

externes des projets, indiquant que les auditeurs n'étaient pas tenus d'auditer les autres organismes des Nations Unies, les IFI, les BMD ou les institutions liées à celles-ci. La communication au FIDA de rapports distincts, non audités, a aussi été convenue dans le cadre de ce processus, et les projets perturbés ont ensuite redémarré.

26. **Collaboration stratégique.** La collaboration stratégique avec les BMD s'est poursuivie en 2024, en ligne et en présentiel, et dans le cadre de forums internationaux. Cinq réunions de groupe de travail se sont tenues cette année. Des réunions en présentiel ont été organisées avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et les groupes de travail des BMD sur la gestion financière, pour suivre les éventuelles avancées en matière de gestion financière ainsi que dans d'autres domaines connexes.

### III. Rapports d'audit des projets pour l'exercice 2023<sup>8</sup>

27. **Dispositions relatives à l'audit.** L'audit externe des projets financés par le FIDA est un outil d'assurance fiduciaire essentiel, du fait de sa couverture géographique plus vaste que celle des missions de supervision. L'examen par le FIDA des rapports d'audit des projets porte notamment sur:
- i) le recours aux systèmes nationaux, c'est-à-dire aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques, qui atteint actuellement un taux de 46% (annexe I, tableau 1);
  - ii) le respect des normes internationales en matière d'information financière et d'audit;
  - iii) l'évaluation de la qualité des audits et le respect des délais de soumission des rapports d'audit.
28. Les principales constatations issues de l'analyse de 209 projets pour l'exercice 2023 sont résumées ci-après.
29. **Soumission des rapports dans les délais.** Au 30 septembre 2024, 97% des rapports d'audit de projet devant être soumis au cours de l'exercice 2023 avaient été reçus (soit 203 rapports); il restait donc 6 rapports échus; 75% des rapports avaient été reçus dans les délais, grâce aux efforts entrepris par FMD et le Département de la gestion des programmes (PMD) pour signer les contrats d'audit avec les auditeurs privés avant la fin de l'exercice (annexe I, tableau 2), contre 66% en 2022.
30. Le respect des délais prévus pour l'examen en interne des rapports d'audit par FMD est également surveillé de près: 67% des rapports d'audit ont bien été validés dans les 60 jours suivant leur soumission, contre 72% en 2022.
31. **Conclusions des rapports d'audit.** Comme l'indique le tableau 3 à l'annexe I, le pourcentage d'opinions d'audit avec réserve durant l'exercice 2023 était proche de celui de l'année précédente (8%); neuf projets ont donné lieu à des opinions d'audit avec réserve assorties d'exceptions et quatre autres ont fait l'objet d'opinions avec réserve invoquant la limitation de l'étendue de l'audit.
32. L'analyse indique que les principaux problèmes en matière de contrôle sont récurrents et communs aux cinq régions. Il s'agit notamment des problèmes suivants: i) faiblesse des contrôles internes pendant l'exécution des projets ou non-respect des procédures approuvées; ii) déficience des procédures de passation de marchés ou de la gestion des contrats; iii) utilisation inefficace des systèmes comptables; iv) absence de fourniture de justificatifs adéquats; v) application limitée ou non-respect des normes comptables internationales; vi) non-admissibilité des dépenses. Pour y remédier, le FIDA intensifiera ses efforts

<sup>8</sup> L'expression « exercice 2023 » désigne toutes les périodes de présentation de l'information financière se terminant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023.



de renforcement des capacités dans toutes les régions afin de renforcer les contrôles internes, de garantir le respect des procédures approuvées et d'améliorer les pratiques de passation de marchés et les systèmes comptables. Des examens thématiques et des interventions ciblées seront également réalisés pour garantir le respect des normes comptables internationales afin de trouver une solution efficiente à la question des dépenses non autorisées.

33. **Qualité des rapports financiers.** Durant l'année 2023, la qualité des rapports financiers sur les projets s'est légèrement détériorée, dans l'ensemble, tandis que la qualité des rapports d'audit et le respect des délais de soumission se sont améliorés. Cette situation résulte notamment d'un dosage plus complexe des financements, de lacunes dans les systèmes de comptabilité de projet et d'une insuffisance des moyens techniques. Les défis à relever dans les États en situation de fragilité ou de conflit, ou encore les États de fait, lesquels représentent plus d'un tiers du portefeuille du FIDA, ont aussi joué un rôle. Ces tendances sont analysées plus en détail à l'annexe II.
34. **Expérimentation relative à une stratégie d'audit pour les pays.** FMD a mené une expérimentation visant à mettre en place une stratégie d'audit pour les pays dans au moins deux pays de chaque région<sup>9</sup>; celle-ci a contribué à recenser les principaux enseignements à intégrer et à adopter une approche stratégique pour collaborer avec les auditeurs.

---

<sup>9</sup> Cette expérimentation est terminée en ce qui concerne l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan l'Érythrée, l'État plurinational de Bolivie, le Moldova et Djibouti, et en cours en ce qui concerne Cuba et la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

## Rapports d'audit des projets – exercice 2023

Tableau 1  
**Modalités d'audit pour les exercices 2022 et 2023**  
(rapports d'audit reçus et validés au 30 septembre 2024)

Région	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Réalisés par les services d'audit de l'administration <sup>a</sup>	Réalisés par un cabinet d'audit privé <sup>b</sup>	Total	Réalisés par les services d'audit de l'administration	Réalisés par un cabinet d'audit privé	Total
Asie et Pacifique	29	18	47	41	24	65
Afrique orientale et australe	23	16	39	26	28	54
Amérique latine et Caraïbes	1	12	13	7	20	27
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	10	18	28	13	22	35
Afrique de l'Ouest et du Centre	9	20	29	17	38	55
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>84</b>	<b>156</b>	<b>104</b>	<b>132</b>	<b>236</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>46</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>44</b>	<b>56</b>	<b>100</b>

<sup>a</sup> Dont 10 audits réalisés par des entités nationales autres que les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (exercice précédent: 12 audits).

<sup>b</sup> Deux audits ont été sous-traités par les services d'audit de l'administration à une entreprise pendant l'exercice 2023 (exercice précédent: trois).

Tableau 2  
**Respect des délais pour la soumission des rapports d'audit de projet – exercices 2022 et 2023**  
(Aux 30 septembre 2024 et 2023)

Rapports d'audit	2023		2022	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Reçus dans les délais	157	75	158	66
Reçus hors délais	46	22	64	27
<b>Sous-total</b>	<b>203</b>	<b>97</b>	<b>222</b>	<b>93</b>
Toujours en attente au 30 septembre	6	3	14	7
<b>Total des rapports d'audit attendus pour l'exercice</b>	<b>209</b>	<b>100</b>	<b>236</b>	<b>100</b>

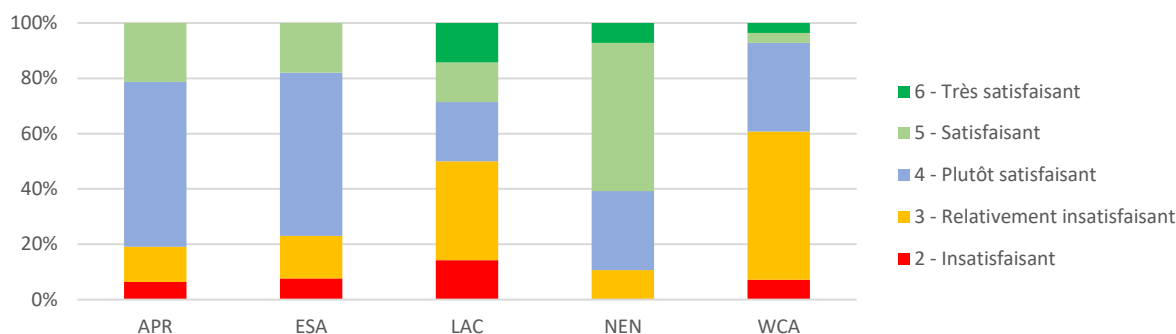
Tableau 3  
**Opinions d'audit portant sur les états financiers des projets – exercices 2022 et 2023**  
(Rapports d'audit reçus et validés au 30 septembre 2024)

Région	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Rapports d'audit reçus	Opinion sans réserve	Opinion avec réserve	Rapports d'audit reçus	Opinion sans réserve	Opinion avec réserve
Asie et Pacifique	47	46	1	66	63	3
Afrique orientale et australe	39	37	2	54	47	7
Amérique latine et Caraïbes	14	13	1	27	25	2
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe	28	23	5	35	32	3
Afrique de l'Ouest et du Centre	28	24	4	54	50	4
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>143</b>	<b>13</b>	<b>236</b>	<b>217</b>	<b>19</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>92</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>92</b>	<b>8</b>

## Qualité des rapports financiers et des rapports d'audit des projets – 2023

1. Au cours de l'exercice 2023, 58% des rapports financiers ont été établis sur la base des normes internationales (51% en 2022), tandis que 32% l'ont été sur la base de normes nationales ou régionales (43% en 2022). D'autres normes ont été utilisées ou des « modifications ou écarts par rapport aux normes internationales » ont été constatés dans 10% des projets.
2. Concernant la qualité de l'information financière, la proportion de rapports jugés satisfaisants ou très satisfaisants a légèrement reculé, passant de 33% pour l'exercice 2022 à 26% pour l'exercice 2023. La proportion de rapports jugés plutôt satisfaisants s'est établie à 46%, contre 41% en 2022, et celle des rapports jugés relativement insatisfaisants ou insatisfaisants a légèrement augmenté, passant de 26% pour l'exercice 2022 à 29%<sup>10</sup>.

Figure 1  
Qualité des rapports financiers sur l'exercice 2023<sup>11</sup>



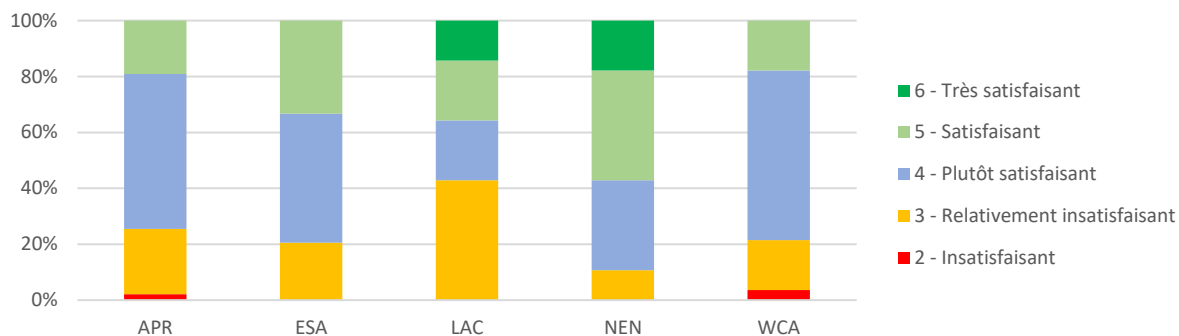
3. La qualité des rapports d'audit et le respect des délais de soumission sont mesurés dans le cadre de la méthode institutionnelle d'évaluation de la performance des projets. Cet indicateur comprend deux composantes: la qualité des activités d'audit et le respect des délais de soumission des rapports d'audit. Un rapport d'audit, même de très bonne qualité, sera pénalisé s'il est remis hors délais<sup>12</sup>.
4. La qualité des rapports d'audit et le respect des délais de soumission se sont améliorés durant l'exercice 2023, grâce aux efforts déployés par FMD et PMD pour signer les contrats d'audit avec les auditeurs privés avant la fin de l'exercice: 31% des audits ont été jugés très satisfaisants ou satisfaisants (30% en 2022), 47% plutôt satisfaisants (37% en 2022), et 22% relativement insatisfaisants ou insatisfaisants (33% en 2022). Des plans d'action obligatoires sont mis en place en tant que de besoin pour sous-tendre des normes minimales et remédier aux faiblesses des contrôles internes.

<sup>10</sup> Voir le paragraphe 8 pour une description des mesures prises par le FIDA en cas de mauvaise performance.

<sup>11</sup> Appréciation fondée sur les 156 rapports d'audit reçus et validés au 30 septembre 2024

<sup>12</sup> Un rapport d'audit soumis après l'échéance ne peut pas obtenir une note supérieure à trois (relativement insatisfaisant).

Figure 2  
Qualité des rapports d'audit et respect des délais de soumission sur l'exercice 2023<sup>13</sup>



5. Au cours de l'exercice 2023, 58% des auditeurs ont utilisé les normes internationales (83% en 2022), tandis que 31% ont suivi des normes nationales ou régionales (16% en 2022) pour réaliser les audits; 156 rapports d'audit avaient été reçus et validés au 30 septembre 2024. La proportion finale pourrait être modifiée avec l'achèvement de l'examen de 55 rapports d'audit et la réception de 9 rapports en souffrance.

<sup>13</sup> Appréciation fondée sur les 156 rapports d'audit reçus et validés au 30 septembre 2024.